

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1995)**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

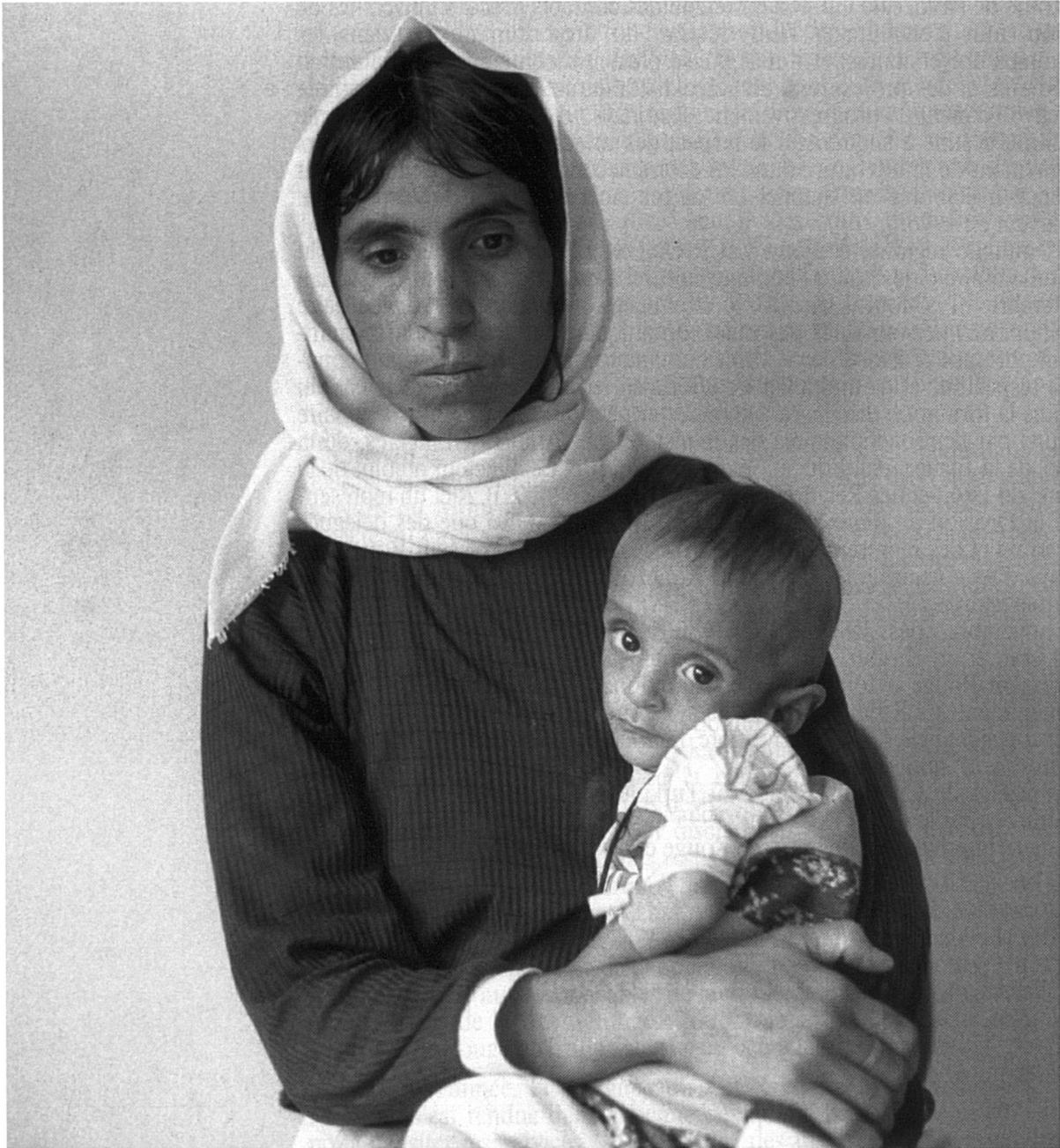
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CICR/M. Comte

Les civils continuent de payer le prix fort, bien après la fin des hostilités. En Irak, des groupes vulnérables ont de plus en plus été exposés à la malnutrition et aux maladies, et leur état est encore aggravé par les mauvaises conditions d'hygiène dues à un manque d'eau potable et à l'inefficacité des systèmes d'évacuation des eaux usées. En 1995, le CICR a continué d'aider les services irakiens des eaux à maintenir au moins un fonctionnement minimal des systèmes d'eau et d'assainissement.

Proche-Orient

Délégations CICR:

Israël, les territoires occupés et les territoires autonomes, Jordanie, Liban, Syrie

Golfe

Délégations CICR:

Irak, Yémen

Délégation régionale CICR:

Koweït

Afrique du Nord

Délégation CICR:

Égypte

Délégation régionale CICR:

Tunis

Personnel:

Expatriés CICR¹ : 74

Sociétés nationales¹: 10

Employés locaux² : 298

Dépenses totales:

CHF 33 021 456

Répartition des dépenses: CHF

Protection/

Activités de recherches: 15 532 314

Secours matériels: 284 901

Assistance médicale: 9 693 014

Coopération avec les

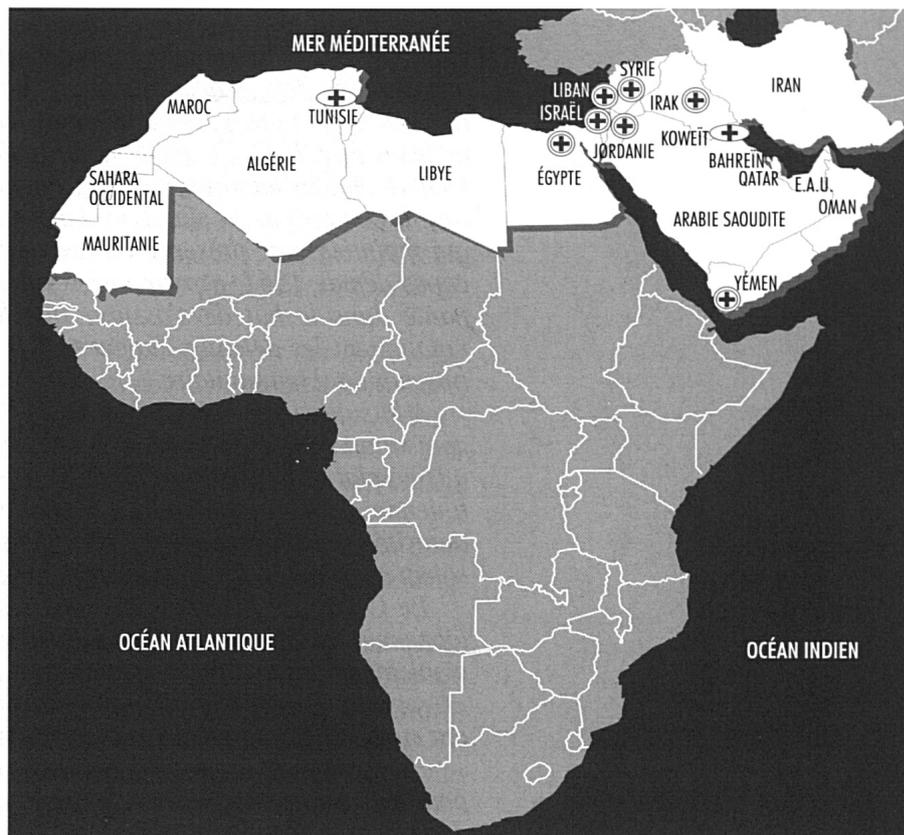
Sociétés nationales: 1 274 096

Diffusion: 1 241 421

Soutien opérationnel: 3 022 525

Participation

aux frais généraux: 1 973 185



⊕ Délégation régionale CICR ⊕ Délégation CICR

CICR / RA 12.95

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1995

Le climat politique s'est considérablement modifié au Moyen-Orient au cours des dernières années. Les accords intérimaires conclus dans le cadre du processus de paix israélo-arabe ont entraîné une évolution importante de la situation sur le terrain, dont certains éléments ont eu des répercussions sur les activités du CICR. En 1995, nombre de dispositions de la IV^e Convention de Genève étaient toujours aussi pertinentes que jamais, compte tenu de la nature transitoire de la situation dans certaines parties de la région. Le CICR, qui maintient une présence ininterrompue en Israël et dans les territoires occupés depuis 1967, a poursuivi ses démarches auprès de la puissance occupante dans le but de s'assurer que les personnes vivant sous occupation, notamment les détenus, étaient traités conformément aux principes du droit international humanitaire.

À la suite de la signature de la Déclaration de principes par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en septembre 1993, le CICR a mis en place une structure dans les territoires autonomes sous autorité palestinienne. Au cours de l'année 1995, les contacts et les négociations avec les autorités palestiniennes ont été intensifiés, afin que les délégués du CICR soient autorisés à visiter tous les détenus sous juridiction palestinienne.

Le CICR a également poursuivi ses programmes d'assistance et de développement en faveur du « Croissant-Rouge palestinien ». Ceux-ci visaient principalement à soutenir et à renforcer le département médical d'urgence du « Croissant-Rouge palestinien » et à diffuser les principes du Mouvement. Ils ont été appuyés par plusieurs Sociétés nationales.

En octobre, après dix ans d'efforts soutenus, des délégués du CICR ont pu, pour la première fois, visiter des prisonniers du centre de détention de Kham, dans la zone occupée par Israël au Sud-Liban.

En Irak, les conséquences de l'embargo pour les groupes les plus vulnérables de la population civile ont continué à être une source de grave préoccupation. Le CICR a poursuivi ses programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans l'ensemble du pays, pour tenter de parer à la constante détérioration des conditions sanitaires. Afin de venir en aide aux amputés de guerre et aux victimes civiles de mines terrestres, il a augmenté sa capacité de production de prothèses à Basrah, Najaf et Mossoul.

À la suite d'une opération militaire lancée par la Turquie dans le nord de l'Irak en mars, le CICR s'est entretenu avec les autorités turques de leurs obligations, découlant des Conventions de Genève, de respecter la population civile dans la région. Les observations et recommandations de l'institution concernant les implications humanitaires de cette opération militaire ont été soumises dans un rapport aux autorités compétentes.

Une reprise de la tension dans la région, par suite d'affrontements entre différentes factions kurdes, a conduit le CICR à intensifier ses activités en matière de protection des détenus et d'assistance médicale aux blessés de guerre. Dans le cadre des contacts qu'il a maintenus avec l'ensemble des parties, le

CICR a particulièrement insisté sur les règles de conduite des combattants et sur le respect des blessés, aussi bien civils que combattants.

Aucune solution n'a été trouvée à un problème déjà ancien: la situation critique de milliers de prisonniers de guerre capturés pendant la guerre Irak/Iran, qui n'avaient toujours pas été rapatriés. Le mémorandum que le CICR avait soumis à la fin de l'année 1994 à plusieurs États parties aux Conventions de Genève, et qui spécifiait les obligations restantes des belligérants découlant de ces traités, n'a eu que très peu de résultats en 1995. Le CICR est resté à la disposition des parties pour les aider à régler les problèmes humanitaires encore en suspens.

La guerre du Golfe a également eu de graves conséquences sur le plan humanitaire. À la fin de l'année, le sort de centaines de ressortissants koweïtiens, saoudiens et irakiens restait inconnu. La Commission tripartite et la sous-commission technique, créées par le CICR pour tenter de résoudre ce problème, ont continué à se rencontrer régulièrement à Genève ou à la frontière irako-koweïtienne.

En Arabie saoudite, les démarches entreprises par le CICR en vue d'obtenir l'autorisation de visiter les milliers de civils irakiens internés dans le camp de Rafha n'ont pas abouti.

En relation avec le conflit du Sahara occidental, les délégués ont à nouveau visité des prisonniers marocains détenus par le Front Polisario, ainsi que des Sahraouis aux mains des autorités marocaines; ils ont rapatrié 185 Marocains. La question de la libération de tous les prisonniers encore détenus n'a toujours pas été résolue, en dépit de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu plus de cinq ans auparavant. Certains des prisonniers étaient en captivité depuis plus de 20 ans.

Un dialogue approfondi renoué avec le gouvernement algérien a permis au CICR de mieux comprendre la complexité de la situation en Algérie, où la nécessité de garantir le respect des Principes fondamentaux était évidente. Le CICR a établi des relations de travail plus étroites avec le Croissant-Rouge algérien.

Dans le cadre de la campagne du CICR contre les mines antipersonnel, l'institution a pris connaissance avec satisfaction de l'adoption par l'Organisation de la conférence islamique, en décembre, d'une résolution demandant l'élimination de ces armes¹.

¹ Voir p. 44 et pp. 270-272.

Proche-Orient

ISRAËL, LES TERRITOIRES OCCUPÉS ET LES TERRITOIRES AUTONOMES

Le processus de mise en place de l'autonomie palestinienne dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, engagé par la signature de la Déclaration de principes par Israël et les Palestiniens, a suivi son cours en 1995, avec la signature, le 28 septembre, de l'Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Cisjordanie et la bande de Gaza. Cet Accord prévoyait l'extension de l'autonomie en Cisjordanie, et incluait en outre la libération des prisonniers et des détenus palestiniens et le redéploiement des forces armées israéliennes (IDF*), qui devaient se retirer de six villes et de 450 villages de Cisjordanie, ainsi que d'une partie d'Hébron.

Le redéploiement a été temporairement suspendu à la suite de l'assassinat du premier ministre israélien, le 4 novembre. Les forces armées israéliennes ont repris les opérations de redéploiement le 8 novembre et, conformément à l'Accord intérimaire, s'étaient retirées, à la fin de

l'année, des principales villes de Cisjordanie, à l'exception d'Hébron et de Jérusalem-Est. Des élections devaient avoir lieu en Cisjordanie et dans la bande de Gaza le 20 janvier 1996. Une conséquence directe de l'Accord a été la libération, au mois d'octobre, de plus de 880 Palestiniens détenus par Israël.

Des attentats à la bombe survenus en Israël en janvier, juillet et août, ont pris pour cible des civils, tuant au total 75 Israéliens. Le CICR a lancé deux appels publics, par lesquels il demandait que la population civile soit épargnée et que cessent les actes de violence indiscriminée.

Par mesure de sécurité, la bande de Gaza a été bouclée pendant près de la moitié de l'année 1995. Cela a encore aggravé les conditions économiques défavorables des habitants de la région, dont la majorité n'ont le plus souvent pas été en mesure de travailler en Israël.

Au mois de juin, le président du CICR, accompagné du délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, s'est rendu en visite officielle en

* IDF : Israel Defence Forces.



- ⊕ Délégation CICR
- ⊕ Sous-délégation CICR
- ⊕ Mission CICR
- ⊕ Bureau CICR
- ⊕ Centre orthopédique CICR

Israël, dans les territoires occupés et dans les territoires autonomes. Il a rencontré le président israélien, le premier ministre, le ministre et le vice-ministre des Affaires étrangères, ainsi que le chef de l'état-major général, avec lesquels il a discuté de la mise en œuvre de la IV^e Convention de Genève et des préoccupations du CICR relatives aux problèmes humanitaires qui continuaient d'affecter la population de la région. À Gaza, il s'est entretenu avec le président de l'Autorité palestinienne et a abordé des questions relatives aux visites du CICR aux personnes détenues par les autorités palestiniennes. Au cours de sa visite, le président du CICR a également rencontré les présidents du «*Magen David Adom*» (la «Société du Bouclier rouge de David») et du «Croissant-Rouge palestinien».

En mars 1995, le CICR et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont signé un protocole d'accord concernant la coordination des activités du Mouvement dans les territoires occupés et les territoires autonomes. Par la suite, un représentant de la Fédération a été affecté à la sous-délégation du CICR de Jérusalem. Pendant l'année, et en consultation avec la Fédération, le CICR a continué à assumer la coordination des projets de Sociétés nationales dans le bande de Gaza et en Cisjordanie. Deux Sociétés nationales ont mené des projets dans la région, et quatre ont mis à disposition du personnel, afin de contribuer à la mise en œuvre des projets du CICR.

Le CICR est resté à la disposition des parties concernées, prêt à intervenir en qualité d'intermédiaire neutre pour aider à faire la lumière sur le sort des Israéliens, des ressortissants libanais et des Palestiniens portés disparus au Liban. Aucun progrès n'a toutefois été réalisé dans ce domaine.

Activités en faveur des civils protégés par la IV^e Convention de Genève

Tout au long de l'année, la délégation du CICR a poursuivi ses activités en faveur des civils protégés par la IV^e Convention de Genève. Des délégués ont veillé à l'application de la Convention et ont fait en moyenne cinq démarches par mois auprès des autorités israéliennes, principalement au sujet de cas de mauvais traitement de personnes protégées, de l'usage par les forces israéliennes de sécurité de munitions réelles dans des situations qui ne semblaient pas le justifier, et d'actes de violence commis par des colons. Le CICR est resté préoccupé par la présence persistante de colonies israéliennes dans les territoires occupés — en violation de la IV^e Convention de Genève —, avec le potentiel de tension et de violence découlant de la proximité des communautés israélienne et palestinienne, ainsi que de la présence de troupes israéliennes pour protéger les colons. Au cours de l'année, le CICR a fourni des tentes à 13 familles dont les maisons avaient été détruites par les forces armées israéliennes pour des raisons administratives ou de sécurité.

En mai, le CICR a remis aux autorités israéliennes un rapport de synthèse concernant la mise en œuvre de la IV^e Convention de Genève dans les territoires occupés.

EN 1995, LE CICR A :

- eu accès à tous les Palestiniens détenus par les autorités israéliennes : leur nombre total a diminué, passant de 6 223 à 4 900 entre janvier et décembre;
- effectué 363 visites dans 59 lieux de détention, en Israël et dans les territoires occupés, y compris à des détenus sous interrogatoire;
- mené, en coopération avec le « Croissant-Rouge palestinien », le programme de visites familiales, permettant ainsi à quelque 130 000 personnes de rendre visite à leurs proches palestiniens dans des lieux de détention relevant des autorités israéliennes;
- traité 8 156 messages Croix-Rouge, dont 6 682 ont été échangés entre des détenus et leurs parents résidant dans des pays n'entretenant pas de relations diplomatiques avec Israël; émis 21 138 certificats de détention et fourni 120 procurations;
- organisé deux rapatriements vers le Liban et quatre vers la Syrie;
- organisé 28 transferts entre la Syrie et le plateau du Golan occupé par Israël, permettant à 1 145 personnes de franchir la ligne de démarcation;
- visité 638 détenus dans 21 lieux de détention dans les territoires autonomes.

Des civils vivant dans la zone occupée par Israël au Sud-Liban et à proximité de la ligne de front ont continué à être affectés par les opérations militaires dans la région (voir *Liban*). La délégation a effectué, auprès des autorités israéliennes, des démarches relatives à la conduite des hostilités et aux allégations de non-respect du droit humanitaire de la part des forces armées israéliennes et de l'ASL*. Pendant l'année, le CICR a accompagné à deux reprises des représentants du «*Magen David Adom*» en mission d'évaluation dans le nord d'Israël, à la suite d'attaques lancées à partir du Liban. Au cours de ces attaques, des roquettes étaient tombées dans des zones civiles, faisant des morts et des blessés. Les informations recueillies lors de ces missions ont permis à la délégation du CICR à Beyrouth d'effectuer, auprès des parties concernées, des démarches relatives à la conduite des hostilités.

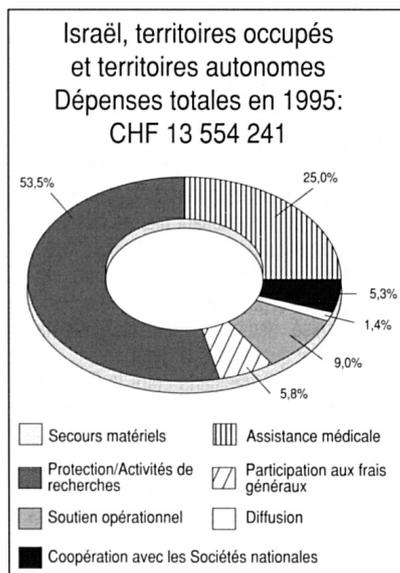
Activités en faveur des détenus en Israël et dans les territoires occupés

Le nombre des Palestiniens détenus par Israël entre les mois de janvier et septembre était d'un peu plus de 6 000 en moyenne. Plus de 880 détenus ont été libérés en octobre, en relation avec l'Accord intérimaire, et, au 31 décembre, 4 929 Palestiniens se trouvaient en détention. Les délégués ont visité 59 lieux de détention en 1995, afin de se rendre compte des conditions de détention et du traitement des détenus, se penchant en particulier sur le traitement des détenus sous interrogatoire. Ils ont fait part de leurs conclusions aux autorités israéliennes. En avril, le CICR a publié, à la suite de la mort d'un détenu palestinien sous interrogatoire, une communication à la presse dans laquelle il demandait instamment que cette catégorie de détenus soit traitée conformément à la IV^e Convention de Genève.

L'expert juridique de la délégation a assisté à des auditions publiques dans le cadre des procès de détenus de sécurité. Il est en outre resté en contact avec leurs avocats et les autorités judiciaires israéliennes, afin d'assurer le respect des garanties auxquelles les personnes protégées ont droit.

Le programme de visites familiales, financé par le CICR et géré en coopération avec le «*Croissant-Rouge palestinien*», a été sérieusement perturbé en raison des bouclages de la Cisjordanie et particulièrement de la bande de Gaza. Les visites n'ont souvent pas pu avoir lieu; certains prisonniers n'ont donc pas vu leur famille pendant plusieurs mois. Dans le cadre du programme annuel de visites familiales à l'intention des étrangers détenus dans des centres de détention relevant des autorités israéliennes, une série de visites à des détenus jordaniens a été organisée pour les membres de leur famille résidant en Jordanie. Ainsi, 97 Jordaniens ont pu aller voir 24 de leurs parents dans six lieux de détention.

* ASL : Armée du Sud-Liban.



Au cours de leurs visites des établissements sous responsabilité israélienne, les délégués du CICR ont distribué des médicaments et des articles de loisir.

En juin, un grand nombre de détenus palestiniens ont entrepris une grève de la faim pour tenter d'obtenir leur libération; leur mouvement a été soutenu par des occupations des bureaux du CICR en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Des manifestations de rue dans certaines villes en Cisjordanie occupée ont dégénéré en graves affrontements avec les forces israéliennes de sécurité. Les délégués ont intensifié leurs visites médicales aux détenus pendant la grève, qui a pris fin début juillet.

En 1995, le CICR a continué de se voir refuser l'accès aux deux ressortissants libanais détenus en Israël. Après plus de dix ans d'inlassables efforts, et notamment de négociations et de discussions ininterrompues avec les autorités israéliennes et le chef de l'ASL, le CICR a finalement obtenu l'autorisation de visiter le centre de détention de Khiam, situé dans la zone occupée par Israël au Sud-Liban.

Activités en faveur des détenus dans les territoires autonomes

À la suite de la signature du protocole d'accord par le CICR et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) «au bénéfice de» l'Autorité palestinienne en juin 1994, le CICR a mené des activités liées à la détention dans les territoires autonomes. En vertu du protocole, l'institution a obtenu l'autorisation de visiter, conformément à ses critères habituels, les détenus sous la responsabilité de l'Autorité palestinienne.

En 1995, le CICR a visité 638 détenus dans 21 lieux de détention. À la fin de l'année, il n'avait toutefois pas encore obtenu l'accès à toutes les personnes détenues dans l'ensemble des lieux de détention. En décembre, un rapport de synthèse relatif à des problèmes ayant trait aux visites du CICR aux détenus sous juridiction palestinienne a été remis aux autorités. Des discussions sur des questions similaires ont eu lieu pendant l'année avec différentes autorités, notamment le président de l'Autorité palestinienne.

Rétablissement des liens familiaux

Le CICR a continué d'intervenir en qualité d'intermédiaire neutre entre Israël et les pays arabes avec lesquels Israël n'entretenait toujours pas de relations diplomatiques. Il a notamment organisé l'échange de messages Croix-Rouge et de messages radio entre des civils résidant en Israël, dans les territoires occupés et les territoires autonomes, et leur famille vivant dans ces pays. Les délégations du CICR en Israël et en Syrie ont effectué les démarches nécessaires pour permettre à 1 145 personnes de franchir la ligne de démarcation séparant le plateau du Golan, occupé par Israël, de la Syrie. À la fin de l'année, cependant, 73 habitants du plateau du Golan attendaient toujours la permission des autorités israéliennes de franchir la ligne, pour rendre visite à des parents en Syrie.

Le CICR a maintenu des activités de recherches en faveur de détenus, en recueillant des informations les concernant grâce aux notifications des autorités détentrices, aux cartes d'enregistrement remplies par les détenus lors des visites du CICR, ainsi qu'aux informations fournies par leurs familles. Ces données ont ensuite été transmises au réseau de bureaux du CICR, ce qui a permis aux familles d'être informées sur les endroits où étaient détenus leurs proches. En 1995, le CICR a répondu à plus de 80 000 demandes provenant de familles qui désiraient obtenir des informations sur des parents détenus. Il a également émis des certificats de détention qui ont permis aux familles de détenus et à d'anciens détenus d'obtenir certains avantages. Il a, de plus, fait en sorte que des détenus puissent signer des procurations pour permettre à leur famille de régler leurs affaires à leur place.

Activités médicales

Les médecins du CICR ont examiné les conditions médicales dans les prisons et les centres de détention israéliens, en portant essentiellement leur attention sur les détenus sous interrogatoire. Lors de sa visite en juin, le président du CICR a remis aux autorités israéliennes une liste de 29 détenus gravement malades ou handicapés physiques ou mentaux, demandant à ce qu'ils soient libérés pour raisons humanitaires. Une requête ultérieure concernant les 24 prisonniers toujours détenus — cinq ayant été libérés entre temps — a été présentée à la fin de l'année.

Dans le courant de 1995, le CICR a graduellement réduit son programme d'assistance aux organisations non gouvernementales palestiniennes offrant des soins de santé primaires à la population de Cisjordanie et de la bande de Gaza, qui n'était pas en mesure de payer la somme symbolique normalement perçue. Le programme a été progressivement supprimé à la fin de l'année. Le CICR a payé 25% des salaires du personnel travaillant dans les cliniques concernées, et, pendant l'année, les Croix-Rouges finlandaise, française et islandaise ont mis à disposition des infirmières pour travailler sur le terrain.

Diffusion

En octobre et pour la première fois, le CICR a été en mesure d'organiser un cours de diffusion destiné à des officiers de l'armée israélienne appartenant à des unités opérationnelles; 38 officiers y ont pris part. D'autres cours à l'intention d'agents de la police des frontières israélienne et d'officiers juristes en formation des forces armées israéliennes ont eu lieu pendant l'année. Lors de sa visite en Israël en juin, le président du CICR a fait une allocution sur le thème «Les défis humanitaires aujourd'hui: le point de vue du CICR», à l'Université de Tel-Aviv. Elle s'adressait aux milieux diplomatiques, universitaires et de la presse.

Au mois d'avril, un expert arabophone en droit humanitaire, envoyé par le siège du CICR à Genève, a effectué une tournée des universités de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Il a donné des conférences destinées aux étudiants et a

animé des tables rondes et des groupes de discussion à l'intention de professeurs, de journalistes et de représentants de diverses autres professions dans les domaines du droit, de la sécurité et de la détention. C'était la première fois qu'une tournée de ce genre était organisée dans les territoires occupés et les territoires autonomes. Un exposé sur les activités du CICR en matière de détention a été présenté, le 23 novembre, à une quarantaine de membres de la Sécurité préventive palestinienne à Jéricho.

Coopération avec le «*Magen David Adom*»

Le CICR a maintenu des contacts étroits avec le «*Magen David Adom*», et un membre du Comité, l'organe suprême du CICR, a rencontré son président le 7 février. À la demande du «*Magen David Adom*» et du «Croissant-Rouge palestinien», l'institution a organisé, le 21 septembre, la première réunion de travail entre leurs présidents respectifs. Un représentant de la Fédération y a également pris part. Les discussions ont porté principalement sur les moyens de coopérer dans l'avenir, en particulier dans le domaine des services d'urgence et des services volontaires.

Coopération avec le «Croissant-Rouge palestinien»

Le CICR a contribué à renforcer le service médical d'urgence du «Croissant-Rouge palestinien» dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, en remplaçant des ambulances, en couvrant 50% des frais de fonctionnement et en installant un système de communication radio. Durant les mois de septembre et octobre, la Croix-Rouge allemande a effectué une évaluation, conjointement avec le «Croissant-Rouge palestinien», afin de déterminer la manière dont il conviendrait de développer le service médical d'urgence en 1996.

Le CICR, avec du personnel mis à sa disposition par la Croix-Rouge finlandaise, a apporté son soutien au «Croissant-Rouge palestinien» pour la création d'un département de diffusion; il a en outre formé, dans les différentes sections, des collaborateurs chargés de propager les principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

JORDANIE

En 1995, la Jordanie et Israël ont conclu une série d'accords en vue de la mise en œuvre progressive de l'accord de paix signé le 26 octobre 1994. Le CICR a continué à axer ses activités sur les visites des détenus de sécurité, les activités de recherches et la diffusion du droit humanitaire.

Comme les années précédentes, la délégation à Amman a servi de base logistique pour les programmes que le CICR mène en Irak dans les domaines suivants: eau et assainissement, fabrication de prothèses et d'orthèses, et assistance médicale d'urgence.

Le 11 juin, le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et le chef de délégation ont été reçus par le prince héritier, qui a réitéré son soutien

EN 1995, LE CICR A :

- effectué 47 visites à 502 détenus dans 7 lieux de détention, enregistrant 450 personnes pour la première fois;
- traité 7 403 messages Croix-Rouge, ouvert une centaine de dossiers de recherches et clos 68 cas; émis 217 certificats de détention et 120 documents de voyage; acheminé 660 documents en provenance des territoires occupés par Israël et à destination de ceux-ci;
- facilité, pour soutenir le Croissant-Rouge jordanien, 61 transferts en ambulance, pour des raisons médicales et humanitaires;
- pris les mesures nécessaires pour que 29 Jordaniens détenus à la prison centrale de Koweït puissent recevoir la visite de membres de leur famille (36 au total) résidant en Jordanie;
- organisé des visites familiales qui ont permis à 97 Jordaniens de rendre visite à 24 parents proches se trouvant dans des lieux de détention relevant des autorités israéliennes.

aux activités déployées par le CICR dans le royaume hachémite. Les représentants du CICR ont également rencontré le premier ministre, et lui ont remis un rapport concernant les visites effectuées en 1994 aux détenus de sécurité incarcérés au GID*.

Activités en faveur des détenus

Le CICR a régulièrement visité 416 détenus de sécurité sous interrogatoire au GID. Au début de l'année, les délégués ont rencontré certaines difficultés à accéder à tous les détenus et ont dû interrompre leurs visites pendant six semaines. À la suite de démarches entreprises auprès des autorités compétentes, les visites ont repris au rythme régulier de deux par mois.

En avril, les délégués ont effectué une série complète de visites dans cinq centres de correction et de réhabilitation dépendant du *Public Security Directorate* et au *Zarqa Military Correctional and Rehabilitation Centre* (centre de détention militaire de Zarka). Un certain nombre de visites *ad hoc* ont également été effectuées durant l'année, en relation avec des cas individuels. Les délégués ont présenté leurs rapports de visites aux autorités concernées et, lorsque c'était nécessaire, ont organisé des échanges de messages Croix-Rouge entre des détenus et leur famille. Au total, 502 détenus ont été visités en 1995.

Rétablissement des liens familiaux

Bien que, par suite de la conclusion du traité de paix, des services postaux aient été établis entre la Jordanie, d'une part, et Israël, les territoires occupés et les territoires autonomes, de l'autre, le CICR a continué d'acheminer des documents personnels officiels et des messages urgents entre des Palestiniens résidant dans les territoires occupés et les territoires autonomes et leurs parents vivant en Jordanie. Des messages Croix-Rouge ont été échangés entre des familles habitant en Jordanie et leurs proches détenus en Jordanie ou dans des lieux de détention sous responsabilité israélienne.

En coopération avec le Croissant-Rouge jordanien et le « Croissant-Rouge palestinien », le CICR a continué d'organiser des transferts urgents, par ambulance, de personnes malades ou handicapées.

Comme auparavant, des messages Croix-Rouge ont été échangés entre des Jordaniens détenus à la prison centrale du Koweït, par suite de la guerre du Golfe, et leurs familles vivant en Jordanie (voir *Koweït*).

Diffusion

Pendant l'année, le CICR a intensifié ses activités de diffusion à l'intention de différents publics-cibles, tels que les médias, les académies militaires et de police, les forces de sécurité, les écoles et les universités.

* GID: *General Intelligence Directorate*.

En décembre, en coopération avec la *Jordanian Press Association*, la délégation a organisé un séminaire de deux jours à l'intention de journalistes jordaniens et autres représentants des médias, sur le thème «Les valeurs humanitaires et la médiatisation de l'action humanitaire». Au début de l'année 1995, 2 384 membres de l'armée jordanienne devant servir dans les forces de maintien de la paix des Nations Unies en ex-Yougoslavie ont assisté à des cours sur le droit humanitaire et les activités du Mouvement et du CICR. En septembre a eu lieu, pour la première fois, une séance d'information sur le droit humanitaire et les activités du CICR en matière de détention, à l'intention de nouvelles recrues et d'officiers du GID. Des contacts ont également été maintenus avec l'académie de police et différentes universités et institutions jordaniennes, où les délégués ont présentés des conférences sur le droit humanitaire, ses liens avec le droit des droits de l'homme, ainsi que sur les principes communs au droit humanitaire et à l'héritage culturel arabe et islamique.

En coopération avec le Croissant-Rouge jordanien et le ministère de l'Éducation, le CICR a fait des exposés sur les principes fondamentaux du droit humanitaire et sur le Mouvement pour plus de 2 000 écoliers, étudiants et enseignants. En août, un atelier de formation organisé à l'intention de responsables de la diffusion du Croissant-Rouge jordanien a été suivi par des représentants de la Société nationale.

En 1995, la délégation de Jordanie a intensifié ses efforts visant à sensibiliser davantage les représentants du gouvernement et des médias aux aspects humanitaires de la Conférence d'examen de la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques, notamment à ceux ayant trait au fléau des mines terrestres.

LIBAN

Les opérations militaires qui se sont poursuivies au Sud-Liban tout au long de l'année 1995 ont eu de graves conséquences, sur le plan humanitaire, pour les civils vivant dans la zone occupée par Israël et à proximité de la ligne de front. Plus de 20 civils ont été tués et 120 blessés au cours d'affrontements entre les forces armées israéliennes et l'Armée du Sud-Liban (ASL), d'une part, et les mouvements de résistance libanais, d'autre part. Au début de l'année, la marine israélienne a imposé un blocus, qui a été maintenu tout au long de l'année sur la côte sud du Liban, empêchant ainsi les pêcheurs de gagner leur vie.

Le président du CICR a pris part aux célébrations du 50^e anniversaire de la Croix-Rouge libanaise, du 8 au 11 juillet. À cette occasion, il a eu des rencontres officielles avec divers membres du gouvernement, dont le premier ministre. Au cours de ces réunions, le CICR a été informé qu'il n'était pas nécessaire, alors, qu'il visite les personnes détenues au Liban pour des raisons de sécurité, comme il l'avait demandé dans son offre de service présentée en novembre 1994.

Le président s'est également rendu dans les camps palestiniens de Ein-El-Helweh à Saïda, où 80 000 réfugiés vivaient dans des conditions extrêmement

EN 1995, LE CICR A :

- visité 201 détenus à la prison de Kham;
- traité 8 819 messages Croix-Rouge;
- effectué 18 transferts à partir de la zone occupée par Israël;
- émis 1 381 certificats de détention;
- de janvier à mars, équipé 24 nouveaux patients de prothèses et 18 d'orthèses; fabriqué 61 prothèses et 43 orthèses, et réparé 23 membres artificiels.

précaires. Des tensions entre divers groupes et parties ont parfois donné lieu à des affrontements armés qui ont principalement affecté les civils.

En violation de la IV^e Convention de Genève, deux personnes protégées détenues par Israël ont été expulsées vers le Sud-Liban à la mi-avril, au terme de leur période de détention. Bien que l'Autorité palestinienne fût disposée à les accueillir, le gouvernement israélien n'a pas permis qu'elles gagnent les territoires autonomes après avoir été libérées. Des délégués du CICR les ont vues régulièrement à la base de la FINUL*, et ont veillé à ce qu'elles puissent échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille. À la fin de l'année, le CICR poursuivait ses démarches, afin de trouver une solution humanitaire pour ces personnes.

Le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord s'est rendu au Liban du 19 au 23 décembre. Il a discuté de l'évolution de la situation dans la région et de la question des réfugiés palestiniens avec le ministre d'État chargé du dossier des déplacés et le ministre de la Santé. La question de l'introduction du droit humanitaire dans la législation libanaise a été abordée avec de hauts responsables militaires. Le délégué général a également rencontré le président de la Croix-Rouge libanaise et le représentant de la Fédération au Liban pour examiner la question de la coopération entre le CICR et la Fédération dans la région. Le sujet a également été amplement abordé dans le cadre d'une réunion des Sociétés nationales donatrices, organisée le 5 juillet à Beyrouth par la Fédération et la Croix-Rouge libanaise. Le CICR y a participé, en vue de discuter du financement des programmes visant à développer le «Croissant-Rouge palestinien» et la Croix-Rouge libanaise.

Protection de la population civile

Des délégués du CICR travaillant dans la zone occupée par Israël au Sud-Liban ont recueilli des informations concernant des allégations de violation du droit humanitaire et ils sont intervenus auprès des parties au conflit, leur demandant instamment d'épargner la vie des civils. La délégation a négocié des trêves provisoires avec l'ensemble des parties, de manière à pouvoir déployer ses activités humanitaires. Il s'agissait notamment d'enlever les corps de soldats tués au combat, en coopération avec des équipes de secouristes de la Croix-Rouge libanaise, de réparer des conduites d'eau et des pompes à eau endommagées, et de faire en sorte que les bateaux de pêche confisqués par la marine israélienne soient restitués à leurs propriétaires. Les délégués ont également distribué une assistance matérielle *ad hoc* aux personnes affectées par le conflit.

Suite à des affrontements particulièrement graves survenus le 12 juin dans le camp de réfugiés palestiniens de Ein-El-Helweh, près de Saïda, au cours desquels 16 Palestiniens ont été tués et 50 autres blessés, une assistance matérielle a été fournie aux familles dont les maisons avaient été détruites ou

* FINUL: Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

endommagées pendant les combats. Des délégués ont rencontré les chefs des différentes factions, afin de gagner leur soutien pour que l'hôpital Al-Qods soit déclaré strictement interdit d'accès aux combattants armés. Ils ont également discuté de la conduite des hostilités.

Activités en faveur des détenus

En janvier, et pour la première fois depuis l'ouverture du centre de détention de Khiam en 1984, dans la zone occupée par les Israéliens, le CICR a commencé à organiser des visites familiales aux personnes qui y étaient détenues. Les visites des familles vivant en dehors de la zone ont été organisées par le CICR, celles des personnes résidant à l'intérieur de la zone, par l'ASL. Des messages Croix-Rouge ont été échangés et des colis familiaux distribués. Plus tard dans l'année, lorsque le CICR a été autorisé à accéder aux détenus de la prison de Khiam (voir *Israël, les territoires occupés et les territoires autonomes*), des délégués y ont effectué, du 9 au 24 octobre, une première visite au cours de laquelle ils ont enregistré 191 détenus. Dix autres détenus récemment arrêtés ont été enregistrés lors de quatre visites *ad hoc* ultérieures.

Tout au long de 1995, le CICR a maintenu des contacts avec des représentants du Hezbollah, en vue d'obtenir l'accès aux membres de l'ASL détenus par ce mouvement. À plusieurs reprises, il n'a été autorisé qu'à organiser l'échange de messages Croix-Rouge entre les détenus et leur famille et à acheminer des colis familiaux aux détenus. Il a pu, en outre, organiser des visites familiales occasionnelles.

Rétablissement des liens familiaux

Les activités du CICR en matière de recherches au Liban ont consisté à traiter des informations concernant des détenus de la prison de Khiam, à organiser pour eux des visites familiales et des services de recherches, et à organiser le retour des détenus libérés du centre dans leur foyer.

En novembre, le CICR a acheminé des colis familiaux à des détenus libanais en Israël; il n'a cependant pas été autorisé à organiser des visites familiales pour eux.

Les délégués ont organisé l'échange de messages Croix-Rouge et de documents officiels entre des membres de familles dispersées par suite du conflit et/ou ne disposant pas d'autres moyens de communication. Ils ont également traité des demandes de recherches concernant des personnes qui auraient été arrêtées par les parties au conflit.

Activités médicales

Pendant l'année, les cinq cliniques mobiles gérées par le CICR et dont le personnel était composé d'équipes médicales libanaises ont donné en tout 2 329 consultations aux habitants de sept villages situés dans la zone occupée ou à proximité. Il était pratiquement impossible à ces personnes d'accéder à

des établissements médicaux. Le CICR a fourni une assistance médicale d'urgence aux hôpitaux, dispensaires et postes de premiers secours situés le long de la ligne de front.

Suite à des affrontements survenus dans des camps de réfugiés palestiniens, les délégués ont distribué des médicaments et du matériel médical aux hôpitaux se trouvant à l'intérieur des camps et qui n'étaient pas gérés par le «Croissant-Rouge palestinien».

À partir du 1^{er} avril, le CICR a suspendu son assistance aux deux centres d'appareillage orthopédique de Beit Chebab et de Saïda. Les centres ont continué à fonctionner indépendamment et le CICR a prévu d'y effectuer des missions occasionnelles, afin d'assurer le suivi technique nécessaire.

Coopération avec la Société nationale

Le CICR a assisté la Croix-Rouge libanaise en apportant son soutien à son service d'ambulances dans la zone de conflit dans le sud du pays, ainsi qu'à ses dispensaires situés dans la zone occupée. Il a financé les frais de fonctionnement et a fourni une assistance médicale.

En novembre, un atelier a été organisé par la Croix-Rouge libanaise, en coopération avec le CICR, afin de former des responsables de la diffusion parmi les membres de la Société nationale. Des exposés sur le Mouvement, le droit humanitaire et les techniques de diffusion ont été présentés.

Diffusion

Pendant l'année, le CICR a organisé des séances de diffusion à l'intention d'élèves officiers et d'instructeurs de l'académie militaire libanaise, de combattants palestiniens du camp de Ein-El-Helweh, d'officiers de la FINUL et de nouveaux membres des équipes de premiers secours de la Croix-Rouge libanaise. Une conférence sur le droit humanitaire a été organisée à l'Université libanaise de Beyrouth, avec la participation du président du CICR.

SYRIE

Le plateau du Golan est resté occupé par Israël et, comme auparavant, la délégation du CICR en Syrie, en coopération avec la délégation en Israël, est intervenue en tant qu'intermédiaire neutre, prenant notamment les dispositions nécessaires pour le transfert de personnes à travers la ligne de démarcation entre le plateau occupé du Golan et la Syrie (Pour les détails, voir *Israël, les territoires occupés et les territoires autonomes*).

Des services de recherches ont été fournis aux personnes affectées par le conflit israélo-arabe. La délégation a acheminé des documents officiels du plateau du Golan vers la Syrie et vice-versa, et a traité des messages Croix-Rouge et des demandes de recherches pour des Palestiniens.

En octobre, une rencontre a réuni le CICR, la Fédération et le Croissant-Rouge arabe syrien, en vue de discuter des projets de la Société nationale pour

EN 1995, LE CICR A :

- traité 1 247 messages Croix-Rouge et émis 181 titres de voyage;
- organisé le transfert de 1 145 personnes entre le plateau du Golan occupé par Israël, et la Syrie;
- de janvier à mars, équipé 26 nouveaux patients de prothèses et fabriqué 62 prothèses.

1996 et de convenir d'un soutien coordonné pour ses activités. L'assistance apportée jusque-là par le CICR au Croissant-Rouge, dans le cadre d'un programme à l'intention des mères et des enfants comprenant la distribution de poudre de lait et de lait additionné de farine de blé et de soya, devait être reprise par la Fédération au début de l'année 1996.

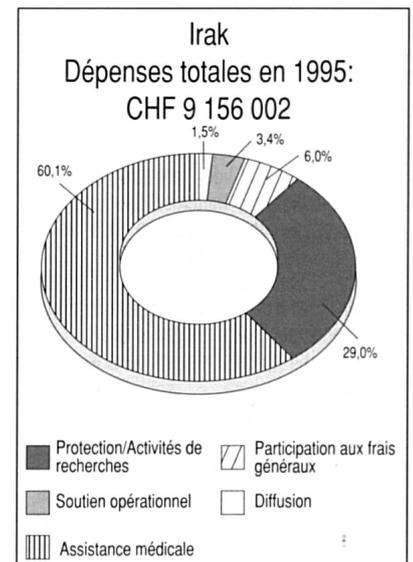
Comme prévu, le CICR a suspendu, au mois de mars, le soutien qu'il apportait au centre d'appareillage orthopédique du «Croissant-Rouge palestinien». La Croix-Rouge allemande a pris en charge la responsabilité de financer les activités du centre pendant trois ans, à partir d'avril. Au cours des 18 mois qu'a duré le programme du CICR, une technologie basée sur l'utilisation du polypropylène a été introduite et des techniciens ont été formés à son usage.

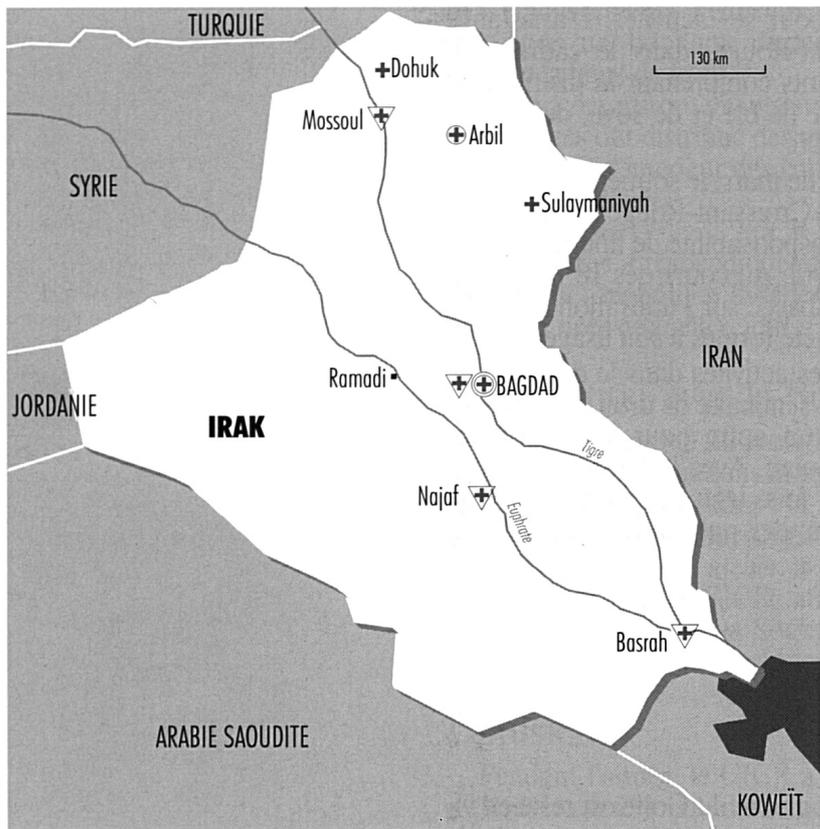
La délégation a également mis l'accent sur les activités dans le domaine de la diffusion en Syrie. En 1995, elle a organisé un séminaire de droit humanitaire à l'intention des forces armées syriennes, et un autre pour les forces des Nations Unies stationnées sur le plateau du Golan. Avec le Croissant-Rouge arabe syrien, la délégation a, pour la première fois, tenu un stand à la Foire internationale du livre de Damas, en septembre; des publications du CICR y ont été présentées.

Golfe

IRAK

L'embargo imposé à l'Irak en relation avec la guerre du Golfe est resté en vigueur tout au long de l'année 1995, et aucune mesure n'a été prise en vertu de la résolution 986 des Nations Unies. Celle-ci autorisait notamment l'Irak à vendre son pétrole, ce qui, entre autres, permettrait au pays de se procurer des produits indispensables sur le plan humanitaire. La population irakienne a enduré des privations toujours plus dures. Bien que le gouvernement ait fourni des rations alimentaires couvrant jusqu'à 60% des besoins élémentaires de la population, il a fallu que les familles les complètent avec leurs propres achats. Cela s'est avéré de plus en plus difficile pour une partie toujours plus importante de la population dont le pouvoir d'achat ne cessait de diminuer. Des groupes vulnérables, tels que les personnes âgées et les enfants en bas âge, se sont retrouvés de plus en plus exposés à la malnutrition et aux maladies. Parallèlement, les services médicaux du pays ont cessé de fonctionner de manière adéquate, en raison de la pénurie de médicaments et de matériel de base. Les mauvaises conditions d'hygiène, qui ont entraîné un taux plus élevé de maladies, ont été aggravées par le manque d'eau potable et l'inefficacité des systèmes d'évacuation des eaux usées. En effet, il avait été difficile, au cours des dernières années d'obtenir les pièces de rechange indispensables pour les stations d'approvisionnement et de traitement de l'eau et d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires.





⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR ⊕ Bureau CICR ⊕ Centre orthopédique CICR

CICR/RA 12/95

EN 1995, LE CICR A :

- importé des pièces de rechange et du matériel, afin de remettre en état 90 stations de traitement de l'eau, de pompage et d'évacuation des eaux usées dans l'ensemble de l'Irak;
- posé 554 prothèses et 148 orthèses dans les trois centres d'appareillage orthopédique soutenus par le CICR;
- visité 64 soldats iraniens dans le camp de Ramadi;
- traité 18 700 messages Croix-Rouge, et émis 61 certificats de détention, ainsi que 186 titres de voyage;
- organisé le rapatriement, à partir de l'Irak, de neuf Koweïtiens et de cinq Saoudiens.

Pour faire face à la situation, le CICR a continué, en 1995, à aider à améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Son objectif était de soutenir les autorités responsables de l'eau dans leurs efforts visant à maintenir un service minimum en assurant la fourniture d'eau de bonne qualité et l'évacuation adéquate des eaux usées, toutes deux essentielles pour la santé publique. Le CICR a également apporté son soutien à trois centres d'appareillage orthopédique en Irak. De leur côté, le Croissant-Rouge de l'Irak et la Fédération ont poursuivi leurs distributions de vivres à certaines des personnes les plus affectées et les programmes d'assistance médicale en faveur d'hôpitaux irakiens.

En outre, la délégation du CICR est restée en contact avec les autorités, en vue de résoudre les questions humanitaires en relation avec la guerre du Golfe et la guerre Irak/Iran encore en suspens. Il a également intensifié ses activités dans le nord de l'Irak (voir *Conséquences de la guerre du Golfe*, *Conséquences de la guerre Irak/Iran* et *Nord de l'Irak*).

En mai, le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord s'est

rendu en Irak, notamment dans le nord du pays. Il a rencontré le vice-ministre des Affaires étrangères, avec lequel il a discuté de questions d'intérêt humanitaire non encore résolues, en particulier celles relatives aux prisonniers capturés dans le cadre de la guerre Irak/Iran et aux personnes qui n'avaient pas été retrouvées par suite de la guerre du Golfe. Ils ont également abordé des questions ayant trait à la détention (de civils détenus à la prison d'Abu Ghraib et de prisonniers iraniens dans le camp de Ramadi). Le délégué général s'est en outre entretenu avec le président du Croissant-Rouge de l'Irak.

Activités en faveur des détenus

À la fin du mois de juin, les autorités ont annoncé que le CICR ne serait plus autorisé à visiter les ressortissants non irakiens détenus à la prison d'Abu Ghraib, près de Bagdad, bien que l'institution ait pu accéder régulièrement, depuis 1991, à ces prisonniers, dont beaucoup ont droit à une protection, conformément à la IV^e Convention de Genève. Certaines de ces personnes étaient détenues à Abu Ghraib pour entrée illégale en Irak: parmi elles, neuf Koweïtiens et cinq Saoudiens ont été libérés par la suite et rapatriés par le CICR.

En février, le CICR a visité 64 soldats iraniens détenus depuis 1991 dans un camp de la ville de Ramadi; il n'a toutefois pas été autorisé à les revoir régulièrement. Au cours de leur visite, les délégués ont organisé l'échange de messages Croix-Rouge entre les détenus et leur famille en Iran.

Rétablissement des liens familiaux

Comme par le passé, le CICR s'est efforcé de rétablir et de maintenir le contact entre les membres de familles dispersées. Pour ce faire, il a traité des messages Croix-Rouge pour des personnes vivant en Irak et leurs familles au Koweït, en Arabie saoudite et dans d'autres pays n'ayant pas de relations diplomatiques avec l'Irak. La plupart de ces activités ont été effectuées en coopération avec le service de recherches du Croissant-Rouge de l'Irak. Le CICR a par ailleurs continué à apporter son soutien au développement de ce service.

La délégation a également traité des messages pour des détenus en Irak et leurs parents à l'étranger, ainsi que pour des détenus dans d'autres pays et leur famille en Irak. Elle a en outre traité des demandes de recherches, organisé des rapatriements et agi en tant qu'intermédiaire neutre pour transmettre des informations concernant des personnes qui n'avaient pas été retrouvées par suite de la guerre du Golfe (voir *Conséquences de la guerre du Golfe*).

Eau et assainissement

Au début de l'année, deux ingénieurs sanitaires du CICR ont effectué, en étroite collaboration avec des ingénieurs locaux, une évaluation approfondie des stations de traitement de l'eau dans l'ensemble du pays. Ils ont sélectionné, dans les 18 provinces (notamment dans le nord de l'Irak), un certain nombre de projets, pour lesquels le CICR a prévu d'importer les pièces nécessaires afin d'assurer en permanence un approvisionnement minimum en eau et de réhabiliter les réseaux d'égouts. Le matériel a été importé via la Jordanie. Le CICR a constitué des équipes d'ingénieurs et de techniciens recrutés sur place et chargés de mettre le programme à exécution, sous la supervision de l'un de ses ingénieurs; il a en outre installé un atelier de réparation à Bagdad.

À la fin de l'année, le programme n'avait été que partiellement exécuté, le passage de l'étape de l'évaluation à celle de la mise en œuvre se faisant extrêmement lentement. Cinq projets de réhabilitation avaient néanmoins été achevés dans les provinces de Diyala, Maisan et Salaheddin, et 90% du matériel destiné au Service des eaux de Bagdad était arrivé et avait été en partie installé par l'autorité locale. Le programme se poursuit en 1996.

Programme en faveur des handicapés de guerre

Le CICR a continué d'apporter son soutien aux centres d'appareillage orthopédique gouvernementaux de Basrah et de Najaf, et, en coopération avec le Croissant-Rouge de l'Irak, en a ouvert un nouveau à Mossoul, profitant des installations et du matériel fournis par la Croix-Rouge suédoise après la guerre

du Golfe. Il a également entrepris des travaux de construction pour agrandir le centre, de manière à répondre aux besoins locaux. La Croix-Rouge suédoise a financé le projet pendant le second semestre, et devait continuer de le faire pendant les six premiers mois de 1996. Quelque 700 patients ont bénéficié des services des trois centres.

Le CICR a fourni aux centres de Basrah, Najaf et Mossoul des composants en polypropylène fabriqués dans son atelier de Bagdad et a formé du personnel local. Il a également apporté un soutien financier et technique au programme de formation d'appareillage orthopédique du ministère de l'Éducation supérieure, à Bagdad. Les préparatifs ont en outre été entamés en vue d'ouvrir un centre d'appareillage orthopédique du CICR à Arbil, pour répondre aux besoins estimés dans le nord de l'Irak; la Croix-Rouge française a mis à disposition les fonds pour la création de ce centre.

Coopération avec la Société nationale

La délégation a continué, comme elle le fait depuis longtemps, à coopérer avec la Société nationale et à lui fournir une assistance technique pour ses activités de recherches. Elle a également soutenu le centre d'appareillage orthopédique du Croissant-Rouge de Mossoul, en fournissant du matériel et des composants, et en assurant la formation des techniciens. Elle a en outre pris part aux activités de diffusion de la Société nationale, notamment celles destinées à la jeunesse, a donné une assistance financière et apporté sa contribution au bulletin mensuel du Croissant-Rouge. Elle a par ailleurs effectué des travaux d'entretien sur la flotte de plus de 20 véhicules de la Société nationale, qui lui avaient été initialement donnés par le CICR.

Nord de l'Irak

La population, dans le nord de l'Irak, a continué à subir les conséquences de l'aggravation de la situation économique et de l'instabilité politique, qui ont été à l'origine de plusieurs conflits violents. Entre le 19 mars et le début du mois de mai, les forces armées turques ont mené une opération de grande envergure contre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans la région. Au début du mois de juillet, l'armée turque a lancé une autre opération militaire — à plus petite échelle — à l'intérieur de la partie septentrionale de la province d'Arbil, et la situation est restée explosive le long de la frontière irako-turque.

En outre, les affrontements qui avaient éclaté en décembre 1994, surtout entre les deux principaux partis kurdes (le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan), se sont poursuivis pendant une bonne partie de l'année 1995. Un cessez-le-feu convenu tacitement en août, afin de faciliter les négociations de paix, était encore respecté à la fin de l'année, à l'exception de quelques combats sporadiques. Fin août, un nouveau conflit a éclaté, opposant cette fois le Parti démocratique du Kurdistan au PKK. Les combats se sont poursuivis jusqu'en décembre, lorsqu'un cessez-le-feu a été conclu.

EN 1995, LE CICR A :

- effectué 122 visites à 1 689 civils et militaires détenus dans 47 lieux de détention dans le nord de l'Irak;
- organisé l'échange de plus de 500 messages Croix-Rouge entre des membres de familles dispersées, dont la moitié entre des détenus et leurs proches.

Compte tenu de la situation de conflit dans le nord de l'Irak, le CICR a assumé la coordination générale des activités du Mouvement dans la région, assurant en particulier la liaison avec la Fédération et le Croissant-Rouge de l'Irak.

Activités en faveur de la population civile

Le population civile, dans le nord de l'Irak, a le plus souffert des hostilités — qui ont éclaté à différents endroits simultanément — et a subi les multiples effets de ces divers conflits: arrestations, déplacements, destruction de biens privés et de récoltes, blessures et morts. Entre la fin mars et le début du mois de mai, les délégués basés à Dohuk et Arbil ont effectué des missions d'évaluation et ont recueilli des allégations de violation du droit humanitaire dans le nord de l'Irak, où l'armée turque menait ses opérations. Ces informations ont ensuite été rapportées par écrit au gouvernement turc, avec un rappel de ses obligations de respecter les règles humanitaires. De la même manière, des délégués ont réuni des témoignages et des allégations en relation avec les affrontements entre les différentes factions kurdes. Ils les leur ont ensuite rapportés, leur demandant instamment de respecter les règles de comportement au combat et de garantir à la population civile et aux non-combattants la protection à laquelle ils avaient droit.

Activités en faveur des détenus

Le CICR a renforcé ses équipes dans les trois bureaux d'Arbil, de Dohuk et de Sulaymaniyah; il a également intensifié ses activités dans le domaine de la détention, ainsi que ses contacts avec les factions kurdes. Au cours de ces contacts, des délégués ont réitéré leurs demandes à toutes les parties concernées, afin de pouvoir accéder à l'ensemble des personnes détenues en relation avec les divers conflits, et ont augmenté le nombre de visites à ces personnes. Les délégués ont effectué plus de 100 visites dans des dizaines de lieux de détention, et vu quelque 1 700 détenus, dont, en juin, deux soldats turcs aux mains du PKK qui avaient été capturés au cours d'affrontements avec l'armée turque, en septembre 1994.

Début mars, de violents affrontements ont éclaté le long des lignes de démarcation entre l'armée gouvernementale irakienne et des Peshmergas appartenant à différentes factions kurdes: plusieurs centaines de soldats irakiens ont été capturés. Le CICR a rapidement été autorisé à les visiter et il a fourni une assistance matérielle dans les lieux où ils étaient détenus, principalement à Arbil. Au 21 octobre, tous avaient été libérés.

Activités médicales

Dans le nord de l'Irak, les délégués ont fourni aux hôpitaux du matériel médical et chirurgical d'urgence, pour soigner 936 blessés de guerre.

Vers la fin de l'année, quelque 400 cas de choléra ont été signalés à Sulaymaniyah, et un hôpital de campagne y a été installé par plusieurs organisations non gouvernementales travaillant en coopération avec le service local de la santé. Le CICR a fourni une assistance médicale d'urgence à cet hôpital, qui, par la suite, a été remis aux autorités sanitaires, lorsque qu'il a été considéré que la situation était sous contrôle.

Diffusion

La présence accrue de délégués dans le nord de l'Irak a permis à ceux-ci d'y développer des activités dans le domaine de la diffusion. La brochure du CICR intitulée *Code of Conduct for Combatants* a été traduite en kurde et distribuée à 2 000 combattants, principalement des officiers. Des cours ont en outre été organisés en juin, à l'intention d'une centaine de commandants kurdes. En novembre, des séances sur les activités de protection du CICR ont été tenues dans 13 lieux de détention; près de 400 personnes y ont participé.

IRAN

Le CICR a maintenu un bureau à Téhéran, avec une équipe de collaborateurs locaux. Des relations avec les autorités iraniennes, concernant des problèmes humanitaires encore non résolus depuis la guerre Irak/Iran, ont été maintenues à partir du siège à Genève (voir *Conséquences de la guerre Irak/Iran*).

CONSÉQUENCES DE LA GUERRE IRAK/IRAN

En ce qui concerne les problèmes humanitaires encore en suspens en relation avec la guerre Irak/Iran, le CICR n'est pas parvenu à obtenir des informations quant à la situation critique des quelque 19 000 prisonniers de guerre, qui en 1990, selon ses registres, se trouvaient encore sous la responsabilité des autorités iraniennes. Les deux tiers d'entre eux environ avaient été visités et enregistrés par le CICR, alors que le tiers restant était connu de l'institution grâce aux messages Croix-Rouge. Sept ans après la fin des hostilités, la question concernant le rapatriement est restée sans solution. Toutefois, en août, 100 prisonniers de guerre irakiens ont été remis par l'Iran aux autorités irakiennes, en présence du CICR. Ils faisaient partie d'un groupe de 1 442 prisonniers de guerre, visités pour la dernière fois par l'institution en 1993, et qui avaient exprimé leur volonté d'être rapatriés.

Le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a abordé la question avec le vice-ministre irakien des Affaires étrangères, lors de sa visite en Irak, en mai. Le CICR a maintenu la requête qu'il avait adressée aux autorités irakiennes, leur demandant de rendre compte du sort de 474 Iraniens, sur lesquels il avait recueilli des informations. Le CICR a obtenu des informations concernant un des prisonniers de guerre iraniens détenus en Irak et a pu le voir

pour la première fois en 15 ans. Un délégué l'a visité à trois reprises pendant l'année et a pu lui donner la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge et des photos avec sa famille.

À part cela, peu de progrès ont été réalisés en 1995, en dépit du mémorandum adressé en 1994 par le CICR à l'Irak et à l'Iran, ainsi qu'à un certain nombre d'États signataires des Conventions de Genève, au secrétaire général des Nations Unies et à l'Organisation de la conférence islamique, demandant que les articles pertinents des Conventions de Genève soient appliqués, notamment ceux qui avaient trait au rapatriement des prisonniers de guerre encore en captivité.

Le CICR s'est une fois encore déclaré disposé à aider les deux parties à résoudre les problèmes humanitaires encore en suspens, tout en prenant note du fait que, pendant l'année, les parties avaient eu des discussions bilatérales sur la question.

À Genève, où sont centralisées toutes les informations concernant les prisonniers de guerre, le CICR a traité 350 demandes de recherches et émis 101 certificats de détention.

CONSÉQUENCES DE LA GUERRE DU GOLFE

Dans le but de résoudre les questions humanitaires encore en suspens depuis la guerre du Golfe, en particulier celle de quelque 650 personnes (Koweïtiens, Saoudiens, Irakiens et autres) qui n'avaient pas été retrouvées, des représentants irakiens et de la coalition (Arabie saoudite, États-Unis, France, Koweït et Royaume-Uni) ont pris part à trois réunions de la Commission tripartite présidées par le CICR, les 7 avril, 3 et 4 août et 28 novembre. Il a été décidé, lors de la session d'août, que les rencontres de la sous-commission technique (créée, entre autres, dans le but d'accélérer le processus d'échange d'informations) qui s'étaient jusque-là tenues à Genève en janvier, février et mars, auraient dès lors lieu dans la zone démilitarisée sur la frontière irako-koweïtienne. La sous-commission s'est par la suite réunie sur la frontière, une fois par mois d'août à décembre. Les rencontres se poursuivent en 1996.

Le sujet a en outre été abordé lors de réunions à haut niveau au cours de l'année. Le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a rencontré à deux reprises le vice-ministre irakien des Affaires étrangères. En mai, il s'est rendu au Koweït, où il s'est entretenu de la question avec le sous-secrétaire d'État et le directeur du département des Organisations internationales. Il a eu également une réunion avec les ambassadeurs des États-Unis, de France et du Royaume-Uni.

En décembre, le CICR a accompagné, en sa qualité d'intermédiaire neutre, une équipe constituée de 11 experts des États-Unis sur les lieux où s'était écrasé, en 1991, pendant la guerre du Golfe, l'appareil d'un pilote nord-américain porté disparu. La mission a été organisée et menée en coopération avec les autorités irakiennes et avec leur soutien.

KOWEÏT

Délégation régionale

(Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar)

ARABIE SAOUDITE

Le CICR a maintenu ses contacts avec les autorités saoudiennes dans le but de se voir redonner l'accès aux milliers de civils irakiens vivant dans le camp de Rafha. Le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, accompagné par le délégué régional, a effectué une mission à Riyad et s'est entretenu avec le directeur général des Organisations internationales au ministère des Affaires étrangères, le gouverneur de Riyad et le directeur général des Affaires de la coalition au ministère de la Défense. Le délégué régional a également abordé le sujet, lors de plusieurs autres missions en Arabie saoudite pendant l'année.

La délégation régionale est restée en contact avec le Croissant-Rouge de l'Arabie saoudite, l'AGFUND*, l'Organisation de la conférence islamique et l'*Islamic Development Bank*, basés à Jeddah.

KOWEÏT

Activités en faveur des détenus

Les délégués du CICR ont continué à visiter des lieux de détention où des personnes étaient incarcérées en relation avec la guerre du Golfe. Ils ont vu plus de 600 détenus pendant l'année. La majorité des personnes visitées étaient des ressortissants irakiens, jordaniens, yéménites et soudanais, des Palestiniens ne possédant que des documents de voyage et des apatrides. Les délégués ont eu accès à des détenus dans des lieux de détention relevant des ministères de l'Intérieur (postes de police, prisons et centres de déportation), de la Défense et des Affaires sociales.

Au travers de ses entretiens sans témoin avec les détenus et de ses contacts avec les autorités, le CICR a cherché à s'assurer que les personnes faisant l'objet d'un ordre de déportation (résidents non koweïtiens et immigrants illégaux) n'étaient pas expulsées vers un pays où elles auraient à redouter des persécutions, qu'elles avaient l'occasion de régler leurs affaires personnelles, qu'elles étaient autorisées à emporter leurs biens et n'étaient pas séparées de leurs proches. Durant l'année, 160 personnes protégées ont été déportées avec leurs familles. À la suite de la fermeture de la frontière entre l'Irak et le Koweït, en février 1995, le nombre de personnes expulsées directement vers l'Irak a considérablement diminué.

EN 1995, LE CICR A :

- visité 620 détenus dans 17 lieux de détention au Koweït, et en a enregistré 208 pour la première fois;
- traité quelque 20 000 messages Croix-Rouge et émis 288 certificats de détention et 144 titres de voyage.

* AGFUND Arab Gulf Programme for United Nations Development Organizations (Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies).

Les principaux procès des Koweïtiens et des ressortissants d'autres pays accusés d'atteinte à la sécurité s'étant achevés à la fin mars 1995, la délégation a cessé de veiller au respect des garanties judiciaires fondamentales.

À la suite de négociations avec les autorités jordaniennes et koweïtiennes, le CICR a organisé pour la première fois, en juin, des visites familiales à des détenus jordaniens incarcérés depuis 1991 dans la prison centrale du Koweït. Une seconde visite a eu lieu en septembre. Au total, 29 détenus ont reçu les visites de 36 membres de leurs familles.

Rétablissement des liens familiaux

La délégation a pris part aux efforts qui se poursuivaient pour rechercher des personnes qui n'avaient pas été retrouvées par suite de la guerre du Golfe. Elle a maintenu des contacts réguliers avec le Comité national pour les affaires des prisonniers de guerre et des disparus et a traité des informations se rapportant aux réunions de la Commission tripartite et de la sous-commission technique (voir *Conséquences de la guerre du Golfe*). Elle a également continué à traiter des milliers de messages Croix-Rouge pour maintenir les liens entre des membres de familles dispersées au Koweït et en Irak (quelque 20 000 en 1995).

Diffusion

En mars 1995, la délégation a organisé un cours de droit humanitaire à la faculté de droit de l'Université de Koweït. Elle a pris part à des séminaires organisés par le Croissant-Rouge du Koweït et l'Institut koweïtien de la recherche scientifique.

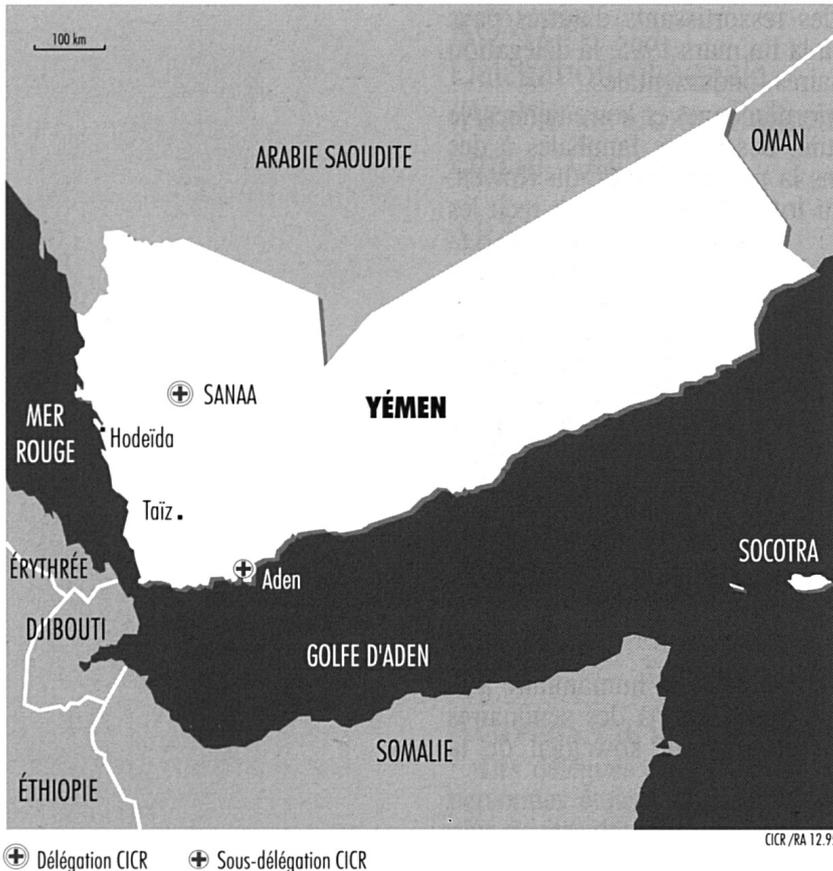
YÉMEN

Pendant l'année, le CICR a intensifié ses activités en faveur de la population civile et des personnes détenues dans les prisons centrales, ainsi que dans les lieux relevant du *Criminal Investigation Department* (Investigation criminelle) et de la *Political Security Administration* (Sécurité politique). Il a également mis l'accent sur les activités de diffusion à l'intention des forces armées, du Croissant-Rouge du Yémen et du grand public. En septembre, il a lancé un projet visant à venir en aide aux détenus malades mentaux de la prison centrale de Sanaa. Un grand nombre des activités de la délégation (ce projet notamment, l'assistance dans les prisons et une campagne de sensibilisation au problème des mines terrestres) ont été menées en coopération avec la Société nationale.

Lorsque, à la mi-décembre, un affrontement armé a éclaté entre le Yémen et l'Érythrée au sujet des îles Hanish, le CICR a lancé un appel pour que soient respectées les dispositions pertinentes du droit humanitaire; il a en outre offert ses services aux deux pays. Il a été accepté en qualité d'intermédiaire neutre par les deux parties, et a pu enregistrer, puis, le 30 décembre, rapatrier 196 prisonniers de guerre yéménites capturés par les forces armées érythréennes, ainsi que 17 civils yéménites (voir également *Érythrée* p. 82).

EN 1995, LE CICR A :

- enregistré et rapatrié 196 prisonniers de guerre et 17 civils yéménites, à la suite d'un affrontement armé entre le Yémen et l'Érythrée au sujet des îles Hanish;
- effectué 58 visites dans 37 lieux de détention et vu quelque 7 700 détenus;
- traité environ 4 000 messages Croix-Rouge, essentiellement entre réfugiés somaliens se trouvant au Yémen et leur famille vivant à l'étranger;
- mené une campagne de sensibilisation au problème des mines terrestres, qui a touché 66 500 écoliers dans le sud du Yémen.



Activités en faveur de la population civile

Suite à de nombreux accidents provoqués par des mines terrestres et d'autres munitions qui n'avaient pas explosé dans le sud du pays, le CICR et le Croissant-Rouge du Yémen ont organisé une campagne préventive dans 70 écoles primaires et secondaires, dans les provinces d'Aden, d'Abyan et de Lahaj. Un message simple et facilement compréhensible sur les dangers de tels engins a été élaboré et transmis par 75 volontaires de la Société nationale à quelque 66 500 écoliers. La télévision yéménite a apporté son soutien en diffusant des films et des interviews sur le thème des mines, en particulier durant la période qui a précédé la Conférence d'examen de la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques, qui s'est tenue à Vienne en septembre.

Le CICR a déployé des activités de recherches en faveur de réfugiés somaliens vivant au Yémen. Il a traité des demandes de recherches et fait en sorte que ces personnes puissent échanger des messages Croix-Rouge avec leurs proches. Les

recherches concernant des membres de leur famille vivant en Somalie ou au Kenya ont été effectuées en coopération avec la *British Broadcasting Corporation* (BBC).

Activités en faveur des détenus

En 1995, le CICR a effectué à plusieurs reprises des visites dans des prisons centrales et dans des lieux de détention relevant de l'Investigation criminelle et de la Sécurité politique. En mars, des délégués ont, pour la première fois, eu accès aux personnes détenues par le *Department of Military Justice* (département de Justice militaire). Au total, plus de 7 000 détenus ont été visités dans 37 lieux de détention. Pendant l'année, trois rapports de synthèse concernant les conditions de détention ont été remis aux autorités concernées. Au cours de leurs visites, et avec l'aide de la Société nationale, les délégués ont fourni une quantité importante d'assistance matérielle aux détenus, ainsi que des médicaments destinés au traitement des affections les plus courantes rencontrées parmi la population carcérale, des vêtements et du matériel pour les injections.

À la fin du mois de septembre, le CICR a achevé d'importants travaux d'assainissement qu'il avait entrepris dans les trois plus grandes prisons du pays, à Sanaa, Taïz et Hodeïda, ainsi que des projets plus modestes, dans trois autres prisons centrales. Le programme, coordonné par un ingénieur sanitaire expatrié, avait pour but d'améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Il a été estimé que plus de 70% des personnes détenues dans les prisons du Yémen avaient bénéficié de ces améliorations.

En septembre, le CICR a lancé un projet qu'il a mené en association avec les autorités yéménites et la Société nationale, afin de venir en aide aux détenus malades mentaux de la section psychiatrique de la prison centrale de Sanaa. Les locaux et la cour de la section — les installations sanitaires notamment — ont été rénovés et équipés. Un psychiatre et une infirmière en chef, recrutés par le CICR au Yémen, ainsi que 30 volontaires du Croissant-Rouge ayant reçu une formation en soins psychiatriques dans le cadre d'un cours de deux semaines organisé en août par le CICR, ont ensuite commencé à donner des soins à une centaine de détenus malades mentaux. Le projet a été supervisé par un psychiatre du CICR basé à Genève, qui s'est régulièrement rendu au Yémen.

Activités médicales

Outre les projets dans les domaines sanitaire et psychiatrique mentionnés plus haut, les délégués ont fourni, au début de l'année, une assistance médicale à six cliniques du Croissant-Rouge du Yémen, à trois hôpitaux gouvernementaux et à des établissements pour personnes âgées et enfants handicapés.

Diffusion

La délégation a organisé deux cours d'introduction au droit humanitaire et un cours de formation pour instructeurs à l'intention d'une soixantaine d'officiers et officiers supérieurs de l'armée yéménite. Elle a également mis sur pied un atelier sur le Mouvement et les techniques de diffusion pour 15 membres du Croissant-Rouge du Yémen et a fourni une assistance financière à la Société nationale pour certaines de ses publications.

Afrique du Nord

ÉGYPTE

La délégation du Caire a continué de promouvoir les valeurs humanitaires visant à assurer la protection des victimes de conflits. À cette fin, la délégation a maintenu des contacts étroits avec les autorités et les milieux égyptiens concernés, et produit une grande quantité de matériel de diffusion, sous forme de documents imprimés et audiovisuels en langue arabe, destinés à être utilisés dans toute la région.

EN 1995, LE CICR A :

- traité environ 1 000 messages Croix-Rouge et émis 179 titres de voyage en relation avec le conflit israélo-arabe et les conséquences de la guerre du Golfe.

La délégation a maintenu sa tradition consistant à produire un calendrier «humanitaire». La version 1995 évoquait des accords conclus entre rois ou dirigeants, à diverses époques de l'histoire du Moyen-Orient, cherchant ainsi de nouveau à établir un parallèle entre les traditions locales et les valeurs établies par le droit humanitaire, de manière à faire ressortir le caractère universel de ces valeurs. Une série de bandes dessinées pour enfants, illustrant le droit humanitaire, a été publiée par un journal local tirant à 100 000 exemplaires par semaine.

Dans le domaine audiovisuel, une série radiophonique intitulée «Contes humanitaires» s'est fait l'écho d'histoires réelles vécues par des victimes de guerre et des personnes travaillant dans le secteur de l'aide humanitaire, telles que volontaires de Sociétés nationales, délégués du CICR et collaborateurs locaux. Le film «*Voices from the Aftermath*», qui raconte une série d'histoires de femmes et d'enfants dont l'existence a été affectée par la guerre, a été tourné dans différents pays de la région, et produit en collaboration avec le siège à Genève.

Un délégué auprès des forces armées a séjourné au Caire de mi-août à mi-décembre, afin d'organiser divers séminaires de formation à l'intention d'officiers, ainsi que des cours et ateliers pour des instructeurs des forces armées à Bagdad, Beyrouth, Damas et Sanaa.

Les activités de recherches de la délégation ont consisté principalement à transmettre des demandes de recherches et des messages Croix-Rouge concernant des Égyptiens vivant en Irak, ainsi que des personnes originaires de la Corne de l'Afrique. Le bureau de recherches du Caire a également émis des titres de voyage en faveur de réfugiés ayant été acceptés par les ambassades de pays d'accueil, principalement des Africains et des Irakiens émigrant vers les États-Unis, le Canada ou l'Australie.

TUNIS

Délégation régionale

(Algérie, Libye, Maroc/Sahara occidental, Mauritanie, Tunisie)

En Afrique du Nord, la situation des personnes toujours détenues en relation avec le conflit au Sahara occidental et les conséquences humanitaires de la crise en Algérie ont été une source permanente de préoccupation pour le CICR.

La délégation régionale de Tunis a coordonné les activités déployées par l'institution en relation avec ces questions. Grâce aux contacts qu'ils ont entretenus avec les autorités gouvernementales, les forces armées et les milieux universitaires, les délégués ont contribué à faire mieux connaître le droit humanitaire, ainsi que l'histoire, les principes, les idéaux et les activités du Mouvement. Ils ont également œuvré en faveur de la ratification des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève et de la reconnaissance de la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits. La délégation a en outre encouragé les gouvernements et les Sociétés nationales à prendre des mesures pour assurer

le suivi de la Conférence d'examen de la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques, de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que des campagnes de sensibilisation menées par le CICR, comme celles sur l'eau dans les conflits armés et sur les mines antipersonnel. Le CICR a par ailleurs cherché à faire mieux accepter le mandat qui lui a été confié par la communauté internationale.

Pendant l'année, les délégués ont intensifié leur coopération avec les Sociétés nationales de la région. Ils ont notamment participé à des séminaires organisés par le Croissant-Rouge tunisien. À l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en mai, la délégation a monté, en collaboration avec la Société nationale, une exposition d'affiches sur le thème «Solidarité avec les femmes victimes de la guerre». Au Maroc, le délégué général a donné une conférence sur le droit humanitaire, dans le cadre d'un séminaire sur la protection des femmes organisé par le Croissant-Rouge marocain, avec le soutien du CICR. En Libye, enfin, le CICR a coopéré avec Croissant-Rouge libyen pour créer un centre de documentation.

Plusieurs missions ont été effectuées en Mauritanie pour maintenir des contacts avec les autorités et le Croissant-Rouge mauritanien et pour organiser des activités de diffusion. Un délégué du CICR a fait un exposé sur le droit humanitaire à l'Université de Nouakchott en avril. Pendant les missions et grâce à divers contacts, le délégué a évalué la situation des réfugiés du nord du Mali vivant dans le sud-est de la Mauritanie.

ALGÉRIE

En 1995, la violence en Algérie a continué à faire des victimes, civiles pour la plupart, et le CICR est resté très préoccupé par la situation dans ce pays. Le directeur des Opérations et le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord se sont rendus dans le pays en mars, dans le cadre des démarches entreprises par l'institution pour pouvoir reprendre ses visites aux détenus, suspendues en 1992. Ils y ont rencontré le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Justice, et des représentants du ministère de l'Intérieur, qui se sont déclarés favorables au fait que le CICR puisse mener des activités en matière de détention dans le pays. Les procédures pratiques devaient toutefois encore être discutées. Dans le courant de l'année, le délégué régional a effectué des missions de suivi en Algérie.

Au cours de leur mission de mars, les représentants du CICR ont également rencontré le président du Croissant-Rouge algérien. Ils ont examiné la possibilité pour le CICR — tout en attendant que les problèmes pratiques soient résolus — de coopérer avec la Société nationale, notamment en matière de diffusion. Pour aider à améliorer la capacité opérationnelle du Croissant-Rouge, le CICR a fourni une assistance financière pour un centre de documentation sur le droit humanitaire et pour des programmes en faveur des défavorisés et des groupes vulnérables de la population algérienne.

MAROC/SAHARA OCCIDENTAL

Le CICR est resté préoccupé par la situation critique des prisonniers capturés en relation avec le conflit du Sahara occidental, dont un grand nombre se trouvaient en captivité depuis 20 ans. Selon le plan de règlement de l'ONU, le cessez-le-feu en vigueur depuis septembre 1991 devait être suivi de l'enregistrement de toutes les personnes qui auraient le droit de vote dans le cadre d'un référendum sur l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, ainsi que du rapatriement de tous les prisonniers. Le référendum a toutefois été ajourné à plusieurs reprises. Le CICR a maintenu ses positions selon lesquelles tous les prisonniers devraient être libérés, conformément aux règles du droit humanitaire et indépendamment du fait qu'une solution politique soit trouvée ou non.

En novembre, des délégués ont rapatriés 185 prisonniers marocains qui avaient été remis au CICR par le Front Polisario. Ils étaient les derniers d'un groupe de 200 prisonniers dont les noms avaient été proposés par le Front en vue d'un rapatriement depuis 1989 : les autres étaient morts entre-temps ou ne se trouvaient plus en captivité. Par la suite, une équipe du CICR comprenant un médecin a effectué une visite de suivi aux anciens détenus à la base militaire de Ben Guerir au Maroc. À la fin de l'année, tous étaient retournés dans leur famille, à l'exception de dix d'entre eux, qui avaient encore besoin de soins médicaux et se trouvaient hospitalisés à Rabat et à Marrakech. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concernait le rapatriement de 24 autres prisonniers marocains, considérés par le CICR comme des cas médicaux graves.

Le CICR s'est de nouveau déclaré disposé à visiter une nouvelle fois tous les quelque 2 000 prisonniers marocains détenus par le Front Polisario, en particulier ceux qui n'avaient pas été vus depuis 1993. En décembre, une équipe du CICR a effectué une série de visites dans la région de Tindouf, dans le sud de l'Algérie; elle a vu un groupe de 720 prisonniers marocains (et prévu de visiter dans un proche avenir ceux qui ne l'avaient pas été). Les délégués ont enregistré 24 d'entre eux pour la première fois depuis leur capture et ont récolté plus de 3 500 messages Croix-Rouge, avec la photo des prisonniers, pour les envoyer à leurs familles.

À deux reprises, en juin et en novembre, des délégués ont visité 72 Sahraouis détenus par les autorités marocaines à Agadir. Des messages Croix-Rouge accompagnés de photos des prisonniers ont été récoltés pour être envoyés aux familles.

Entre 1978 et la fin 1995, le CICR a effectué sept visites de Sahraouis détenus par le Maroc et en a enregistré 93 au total. Par ailleurs, au cours de 11 visites effectuées entre 1975 et la fin de 1995, l'institution a enregistré 2 173 Marocains détenus par le Front Polisario.

EN 1995, LE CICR A :

- effectué deux visites à 905 prisonniers détenus par le Front Polisario;
- effectué trois visites à 78 prisonniers détenus par les autorités marocaines;
- rapatrié 185 prisonniers marocains qui lui avaient été remis par le Front Polisario;
- traité 32 962 messages Croix-Rouge en faveur de prisonniers aux mains du Front Polisario et de ceux détenus par le Maroc.

